

Extrait des délibérations du conseil communautaire

Projet de construction d'une cuisine centrale intercommunale.

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 109

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOURM Madi Assani, ISSOUFI Ramadani,.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maanrifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFI Ramadani
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH Inchat, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

Pour faire face à la volonté de la Communauté de Commune Centre Ouest (3CO) et des cinq communes membres de mettre en place la restauration scolaire dans les écoles primaires, 3CO s'est associée avec le Rectorat de Mayotte sur leur projet de construction de cuisine centrale afin d'en faire bénéficier une partie des élèves du premier degré de la 3CO des repas qui seront produits. Les repas qui seront réservés ne pourront pas satisfaire la demande des cinq communes.

Afin de répondre à cette forte demande au niveau de la restauration scolaire pour l'ensemble des écoles du premier degré de la 3CO, il est nécessaire que l'intercommunalité construise sa propre cuisine centrale afin d'alimenter l'ensemble des communes et pourquoi pas d'autres administrations publiques ou privées.

L'emplacement visé est sur le site de KAHANI, dont les parcelles référencées AT76, AT77 et AT78 d'une superficie totale de 9 913 m² sont acquises par la 3CO le long de la route départementale en allant vers Chiconi.

Il est donc demandé au conseil communautaire de délibérer afin :

- d'approuver le projet de construction de la cuisine centrale intercommunale du centre ouest
- de lancer les études préalables (environnementale, programme, maître d'œuvre, etc.)

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

1. D'approuver le projet de construction de la cuisine centrale intercommunale du centre ouest
2. Et de lancer les études préalables (environnementale, programme, maître d'œuvre, etc.)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Président,

M. Saïd Maarifa IBRAHIMA